MINISTERE AUPRES DU PREMIER MINISTRE, CHARGE DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE DE L'ETAT

ET DE TORTEFEURLE DE L'ETAT

DIRECTION GENERALE DES DOUANES



REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

UNION - DISCIPLINE - TRAVAIL

Abidjan, le 1 7 AVR. 2020

NOTE DE SERVICE Nº 0 6 4 - 7MPMBPE/DGD DU 1 7 AVR. 2020

Objet : Réorganisation des horaires de travail à la DARRV pendant la période de crise du COVID-19

Réf : - Décret n°2020-351 du 23 mars 2020

- Arrêté n°0030/MFP/CAB du 25 mars 2020

- Note de service n°053/MPMBPE /DGD du 25 mars 2020

J'ai l'honneur d'informer l'ensemble du service, que les dispositions de ma note visée en objet relative au fonctionnement des services douaniers pendant la période de crise de COVID-19 sont réaménagées en ce qui concerne la DARRV comme suit :

Lundi - vendredi : de 8 h 00 à 17 h 00

J'attache du prix au strict respect des dispositions de la présente et toute difficulté d'application me sera signalée d'urgence

Le Directeur Général

Office Devision of National